

BRÈVE HISTOIRE PROVISOIRE DES CONSEILS CITOYENS (Oct.2020 - Fév.2025) d'après la presse municipale (à suivre)

Inf'Auxonne n° 68 L'ANNONCE

Inf'Auxonne n° 69 L'ANNONCE bis

ZOOM SUR...

ZOOM SUR...

Le Conseil Citoyen

Première étape : participez au conseil de votre quartier

La volonté de la municipalité de mettre à l'honneur la démocratie participative prend tout son sens avec la mise en place du Conseil Citoyen.

La première mission du Conseil Citoyen est de permettre l'émergence et la valorisation de l'expression libre des habitants, en leur créant un espace de propositions et d'initiatives à partir de leurs besoins. Il conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière.

Le Conseil Citoyen vous permettra, à vous, Auxonnais, d'élaborer et de conduire des projets s'inscrivant dans la politique globale, pour votre quartier, votre ville. Le Conseil Citoyen, c'est votre Assemblée !

Afin de garantir la représentation de l'ensemble de la population auxonnaise, il sera mis en place, dans un premier temps, des conseils de quartier, qui désigneront un représentant pour siéger au Conseil Citoyen.

Vous souhaitez devenir un citoyen actif de notre commune, faire émerger vos projets ? Le découpage des quartiers et les dates des conseils seront prochainement mis en ligne sur www.auxonne.fr et sur la page Facebook @Ville d'Auxonne.

Pour plus d'informations, contactez-nous par courrier électronique à l'adresse conseil.citoyen@mairie-auxonne.fr.

La revitalisation du centre-ville

Besoin d'aide pour financer vos travaux ?

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur dans le centre-ville ? Vous souhaitez rénover votre immeuble, votre logement ? La commune peut vous aider à financer vos travaux !

Le cabinet Urban Conseil (03 29 64 05 90 - coredor@urbam.fr) et le chargé de revitalisation du centre-bourg (Nelson BONFILS - 03 80 60 44 95) se tiennent à votre disposition pour vous renseigner.

Exemples : Monsieur et Madame T. sont propriétaires bailleurs d'un logement ancien très dégradé. Travaux projetés : remplacement des menuiseries extérieures, réfection de l'installation électrique, isolation des combles, ventilation mécanique, remplacement de la chaudière gaz, isolation des murs, réfection de la toiture. Coût total des travaux : 60 000 € HT / Loyer conventionné prévisionnel : 535 €/mois

Total des aides estimées : 33 000 €

Monsieur B. est propriétaire d'un logement qu'il occupe. Son revenu fiscal de référence est de 12 000 € (hors allocation). Travaux projetés : réfection et adaptation complète d'une salle de bain.

Coût total des travaux pris en charge : 9 000 € HT Aide mobilisable estimée : 8 850 €, soit 65 % du coût des travaux HT

Comment ça marche ?

- le prends contact avec Urban Conseil
- le définis mon projet sur la base de conseils techniques et d'une visite
- le suis accompagné dans les étapes de montage de mon dossier de financement
- le suis accompagné dans la réalisation des travaux et pour obtenir des subventions



Continuons le centre-bourg de demain

Mutuelle communale

Près de 200 personnes intéressées

A ce jour, vous êtes près de 200 à avoir manifesté votre intérêt pour la mutuelle communale. Merci à tous !

Cet état des lieux de personnes potentiellement intéressées a permis à l'équipe municipale de présenter un projet plus précis aux organismes. Plusieurs ont été contactés, 6 ont répondu et travaillent sur des propositions.

Soucieux de vous présenter une mutuelle communale qui propose des garanties optimales avec un coût intéressant, les personnes qui pilotent ce dossier prennent le temps d'examiner et de réécriturer chacune des propositions avec attention.

Toutes les fiches contact, déposées en mairie ou transmises par mail, ont bien été réceptionnées. Vous serez contactés dès qu'une proposition aura été validée.



Tranquillité publique

Mise en place du CLSPD

Soucieux des différents problèmes liés à l'insécurité à Auxonne, la municipalité a décidé de mettre en place très prochainement un CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance).

Des discussions et des décisions seront prises lors de cette assemblée. Elle sera composée de différents acteurs, à la fois du domaine de la sécurité publique, du monde associatif, des bailleurs sociaux, de l'éducation nationale et des collectivités territoriales.

Ce signal fort visera à préserver le sentiment de sécurité dans l'espace public.



Conseil Citoyen

Les conseils de votre quartier prévus en début d'année

Sous réserve de l'évolution sanitaire, les conseils de quartier, qui n'ont pas pu se tenir en 2020, devraient avoir lieu début 2021. Vous pourrez y désigner votre représentant pour siéger au Conseil Citoyen.

Le Conseil Citoyen vous permettra, à vous, Auxonnais, d'élaborer et de conduire des projets s'inscrivant dans la politique globale, pour votre quartier, votre ville.

Le découpage des quartiers et les dates des conseils seront prochainement mis en ligne sur www.auxonne.fr et sur la page Facebook @Ville d'Auxonne.



Inf'Auxonne n° 71 L'ANNONCE ter

Inf'Auxonne n° 72 LA MISE EN PLACE

ZOOM SUR...

Mutuelle communale

Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} avril

Depuis le 1^{er} avril, la Mairie d'Auxonne propose à ses citoyens la possibilité d'adhérer à un contrat de « mutuelle communale » conventionné en mars dernier.

Le choix final s'est porté sur l'organisme AXA, qui a pour avantage de proposer des réductions tarifaires intéressantes pour les Auxonnais, tout en gardant la possibilité de proposer des formules avec garanties individualisées.

La convention de santé communale prévoit pour les habitants de la ville d'Auxonne, une remise tarifaire allant de 15 à 25 %. Nous rappelons que la seule condition est d'être résident d'Auxonne.

Des permanences sont proposées tous les jeudis aux Halles, à partir du 2 septembre. Vous pouvez également prendre rendez-vous directement avec nos interlocuteurs privilégiés : Sandrine BARAULT ou Irène BAULOT au 03 80 70 29 42.



Retour sur...



Le Salon des Artisans de la Rénovation

La deuxième édition du Salon des Artisans de la Rénovation s'est déroulée samedi 29 mai, sur la place d'Armes. 12 exposants étaient présents pour conseiller et accompagner les Auxonnais dans leurs travaux, de la phase de projet aux finitions, en passant par le financement. 150 personnes sont venues chercher leurs conseils.

Conseil citoyen

C'est le moment de vous manifester

Le Conseil Citoyen va se mettre en place ! Vous souhaitez vous impliquer en tant que citoyen auxonnais, faites en nous part !

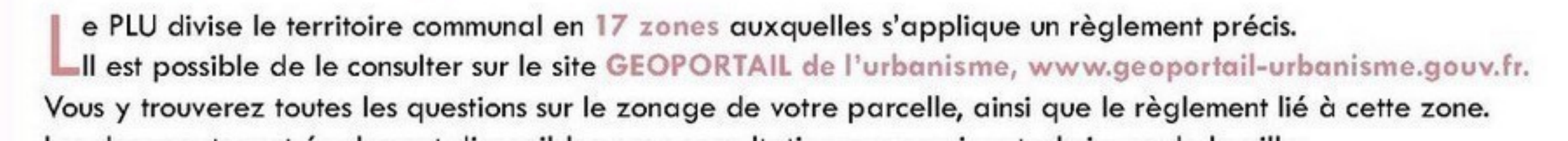
Contact conseil.citoyen@mairie-auxonne.fr.



Plan Local d'Urbanisme

Consultez-le en ligne

Le PLU divise le territoire communal en 17 zones auxquelles s'applique un règlement précis. Il est possible de le consulter sur le site GEOPORTAIL.de.l'urbanisme, www.geoportail-urbanisme.gouv.fr. Vous y trouverez toutes les questions sur le zonage de votre parcelle, ainsi que le règlement lié à cette zone. Les documents sont également disponibles pour consultation aux services techniques de la ville.



INF'AUXONNE

LE CONSEIL CITOYEN SE MET EN PLACE

N° 72 - Sept / Oct / Déc 2021

Inf'Auxonne n° 72 DERNIER APPEL

Inf'Auxonne n° 72 DATES ET MODALITÉS

VIE DE LA COMMUNE

VIE DE LA COMMUNE

Dernier appel pour le conseil citoyen !

Auxonne souhaite associer ses habitants à l'exercice de la démocratie participative locale, afin de vous permettre de participer plus activement à la vie de la commune. Pour cela, des conseils de quartier et un conseil citoyen vont être mis en place d'ici la fin de l'année. Ces organes consultatifs et participatifs ont pour mission d'exprimer les demandes, les besoins, les projets et les propositions des Auxonnais.

Étape 1 : constitution des 4 conseils de quartier

4 conseils de quartier seront créés. Leur périmètre correspond à ceux des 4 bureaux de vote de la commune. Le mandat des conseillers de quartier s'achèvera à l'occasion des prochaines élections municipales, en 2026.

Conseil de quartier 1 : 8 à 15 volontaires, Parité hommes-femmes

Conseil de quartier 2 : 8 à 15 volontaires, Parité hommes-femmes

Conseil de quartier 3 : 8 à 15 volontaires, Parité hommes-femmes

Conseil de quartier 4 : 8 à 15 volontaires, Parité hommes-femmes

= 32 à 60 conseillers de quartier devant se réunir au moins une fois par trimestre, avec pour mission de transmettre des propositions au conseil citoyen.

Il est encore temps de vous manifester : envoyez un courriel à l'adresse conseil.citoyen@mairie-auxonne.fr

Étape 2 : constitution du conseil citoyen

12 à 14 membres composeront le conseil citoyen, qui sera renouvelé par tiers tous les 3 ans. Il devra se réunir au moins deux fois par an, et faire au moins une proposition d'investissement au conseil municipal chaque année.

* bien durable qui entre dans le patrimoine, avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'acquiescer.

2 membres désignés par chaque conseil de quartier, soit 8 conseillers

2 ou 3 représentants d'associations locales

2 ou 3 acteurs économiques locaux

Le calendrier

Les dates à retenir

• Lundi 15 novembre 2021, à 19h au salon d'honneur des Halles : réunion publique

• Jusqu'en décembre 2021 :

- Constitution des conseils de quartier

- manifestation des volontaires parmi les habitants (tirage au sort si plus de 15 personnes intéressées)

conseil.citoyen@mairie-auxonne.fr

- Appel aux associations et acteurs économiques pour siéger au conseil citoyen :

- manifestation des volontaires parmi les associations locales (tirage au sort si plus de 3 structures intéressées)

- manifestation des volontaires parmi les acteurs économiques locaux (tirage au sort si plus de 3 structures intéressées)

• Janvier 2022 : premières réunions des conseils de quartier

- désignation des 8 membres qui siégeront au conseil citoyen

• Premier trimestre 2022 : première réunion du conseil citoyen

Questions / réponses

Qui peut participer aux conseils de quartier et au conseil citoyen ?

Seules les personnes habitant à Auxonne et inscrites sur les listes électorales peuvent participer aux conseils de quartiers, et par conséquent au conseil citoyen. Votre conseil de quartier porte le même numéro que votre bureau de vote (à retrouver sur votre carte d'électeur).

Comment seront choisis les membres des conseils de quartier ?

La participation est fixée sur la base du volontariat, à 8 personnes minimum et 15 personnes maximum, pour chaque conseil de quartier. Le parité est recherchée sans être obligatoire. Si plus de 15 personnes se portent volontaires, le Conseil Municipal des Jeunes procédera à un tirage au sort. Un système qui sera également mis en place si plus de 3 associations ou acteurs économiques se manifestent pour intégrer le conseil citoyen.

À quoi s'engagent les conseillers ?

Les conseillers s'engagent à œuvrer en faveur de l'intérêt général de la ville et de ses quartiers. Ils sont tenus de participer aux réunions avec assiduité. Ils seront considérés démissionnaires au bout de 2 absences injustifiées. L'engagement est basé sur le volontariat, aucune rémunération ou indemnité ne sera versée.

Comment suivre les travaux du conseil citoyen ?

Les comptes rendus des réunions seront mis en ligne sur www.auxonne.fr. N'hésitez pas également à discuter avec vos conseillers de quartier !

Comment suivre les travaux du conseil citoyen ?

Les comptes rendus des réunions seront mis en ligne sur www.auxonne.fr. N'hésitez pas également à discuter avec vos conseillers de quartier !

Inf'Auxonne n° 73 "C'EST PARTI !"

Inf'Auxonne n° 74 1ère réunion et photo

Revitalisation du centre-ville

Ouverture des parkings Bonaparte et Diligence

Les travaux de création des parkings Bonaparte et Diligence se sont achevés dans les délais prévus. Depuis fin novembre, le parking Bonaparte, situé à 300 m de l'église (4 mn à pied), propose 83 places de stationnement. La durée de stationnement, sur les deux parkings, est limitée à 4h, tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 18h, sauf dimanches et jours fériés. La carte de stationnement « actifs » fonctionne pour stationner au parking Bonaparte.

Terrain multisport

Les travaux du stade suivent leur cours selon le planning prévisionnel.

L'installation du revêtement synthétique et l'aménagement paysager seront finalisés au printemps.

auxonne.fr

Conseil citoyen

Ils vous représentent

Les 4 conseils de quartier se sont réunis pour la première fois et ont désigné les membres du conseil citoyen. La première réunion du conseil citoyen s'est déroulée le 24 février.

Les membres sont :

- Brigitte Bassolleil (CO n°1)
- Cyrille Lesage (CO n°2)
- Jean-Claude Bresson (CO n°2)
- Christine Morel (CO n°2)
- Liliane Borne (CO n°3)
- Dominique Felmann (CO n°3)
- Sylvie Gomy (CO n°3)
- Gilbert Fournel (CO n°4)
- Bertrand Morey (collège économique)
- Fabienne Moreau (collège associatif)
- Marie-Françoise Butin (collège économique)
- Danièle Lamy (collège associatif)

Nous leur souhaitons une belle réussite dans leurs projets !

Sorties seniors

En juin et en septembre

La destination de la sortie seniors du mercredi 18 juin n'est pas encore connue au moment de boucler ce magazine. Les inscriptions auront lieu du 9 au 27 mai au CCAS (horaires en page 2). Le traditionnel voyage seniors sera quant à lui, organisé du 17 au 24 septembre. Direction La Grande Motte.

Le CLSPD installé

Sécurité et prévention de la délinquance

Le CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), lancé le 17 mars dernier, réunit désormais les instances et partenaires locaux concernés par le sujet. Les représentants des Forces de l'ordre, de la justice, des secteurs éducatif, social ou d'insertion, tous acteurs présents sur le territoire d'Auxonne ont entamé un travail collaboratif sur les problématiques propres à la ville. Un premier échange très fructueux qui laisse augurer d'une coopération de terrain plus efficace, de solutions concertées et plus rapides, d'un travail en réseau susceptible d'apporter des réponses aux problèmes concrets rencontrés par nos habitants.

Inf'Auxonne n° 75 à 85 SILENCE RADIO (sauf erreur de notre part)